60 HADITHS D'ACTES MERITOIRES ET EXPIATOIRES DU PROPHETE MUHAMMAD

60 أعمال صالحة ومكفرة من أحاديث رسول الله ﷺ

TRADUCTION REVISEE PAR : FOUAD SIRBAL

مراجعة: فؤاد سربال

Publié par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !



AU NOM D'ALLAH,
L'INFINIMENT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

60 ACTES MERITOIRES ET EXPIATOIRES

Louange et grâce à Allah, Seigneur des mondes, que la paix et le salut d'Allah soient sur le plus noble des prophètes et messagers. Le but de la vie sur terre pour tout fidèle sincère est d'en sortir lavé de tous ses péchés pour qu'il n'ait pas à en répondre devant le Seigneur le Jour du Jugement dernier et accéder ainsi à la félicité du Paradis pour l'éternité.

Nous énumérons, dans ce qui suit, une liste d'actes vertueux expiatoires des péchés et hautement rétribués, extraits des hadiths authentiques. Nous implorons le Seigneur qu'il agrée notre œuvre, certes il est celui qui entend tout et l'Omniscient.

LE REPENTIR :

1. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui se repent avant que le soleil ne se lève du couchant (un des signes majeurs annonciateurs de l'apocalypse), Allah accepte son repentir. » Mouslim. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Allah (qu'Il soit honoré et glorifié) accepte le repentir de l'individu tant que celui-ci n'agonise pas. »

LA QUETE DE LA SCIENCE :

2. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui empreinte un chemin afin d'acquérir une science, Allah lui facilitera un chemin qui mène au Paradis. » Mouslim.

LE RAPPEL D'ALLAH (ADHIKR) :

3. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit à ses compagnons : « Ne voudriez-vous pas que je vous dise lesquelles de vos œuvres sont les meilleures, qui sont les plus hautes en valeur auprès de votre Seigneur et qui élèvent le plus vos rangs ; qui sont meilleures pour vous que le don gracieux de l'or et de l'argent et plus méritoire que l'affrontement de l'ennemi qui vous combat et que vous combattez ? Ils (les compagnons) répondirent : « Bien sûr, nous voulons savoir ! » Il dit alors : « le rappel d'Allah qu'Il soit exalté. » At-Tirmidhi.

FAIRE LE BIEN ET LE PROMOUVOIR :

4. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Toute bonne action est un acte de charité (sadaqa). Celui qui fait la promotion d'un bien a le même mérite que celui qui l'accomplit. » Boukhâry et Mouslim.

LA PREDICATION (ADA'WA) :

5. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui prêche une guidance sera rétribué au même titre que ceux qui le suivent sans que cela diminue leurs rétributions ». Mouslim.

ORDONNER LE BIEN ET INTERDIRE LE MAL :

6. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui voit un mal (qu'on commet), qu'il le combatte par la main, s'il ne peut pas le combattre ainsi, alors qu'il le fasse par sa langue et s'il ne peut pas le combattre ainsi, alors qu'il le fasse par son cœur (en le désapprouvant) et cela est le degré de foi le plus faible. » Mouslim.

LA LECTURE ET LA RECITATION DU CORAN :

7. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lisez le Coran, car il viendra le Jour de la résurrection en intercesseur pour les siens. » Mouslim.

APPRENDRE LE CORAN ET L'ENSEIGNER :

8. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. » Boukhâry.

LA SALUTATION (AS-SALAM) :

9. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas, et vous ne croirez que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voudriez-vous que je vous indique ce qui vous fera aimer les uns les autres ? Échangez abondamment la salutation (le fait de dire As-Salam 'Alaykoum). » Mouslim.

L'AMOUR EN ALLAH :

10. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Allah, qu'Il soit exalté, dira le Jour de la résurrection : « Où sont ceux qui se sont aimés en Ma gloire, aujourd'hui Je les abriterai dans Mon ombre, ce jour où il n'y a nulle autre ombre que la Mienne. »Mouslim.

LA VISITE DES MALADES :

11. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'y a pas un musulman qui rende visite le matin à un autre musulman malade sans que soixante-dix mille anges ne prient pour lui jusqu'au soir. Et s'il lui rend visite le soir, soixante-dix mille anges prient pour lui jusqu'au matin et il aura un jardin au Paradis. » At-Tirmidhi.

AIDER LES AUTRES :

12. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui soulage la détresse d'un autre, Allah le soulagera dans ce bas monde et dans l'au-delà ». Mouslim.

LA DISCRETION AU SUJET DES MEFAITS ET DES DEFAUTS D'AUTRUI :

13. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui se montre discret au sujet d'un autre, Allah fera preuve de discrétion à son égard le Jour de la résurrection ». Mouslim.

L'ENTRETIEN DES LIENS FAMILIAUX :

14. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La matrice (ar-rahim : le lien de parenté) est accrochée au Trône en disant : « celui qui soigne mon lien, Allah soignera le lien avec lui ; celui qui coupe mon lien, Allah coupera le lien avec lui. » Boukhâry et Mouslim.

LE BON COMPORTEMENT :

15. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Qu'est-ce qui fait le plus accéder au Paradis ? » a-t-on demandé au Messager d'Allah. Il répondit : « La crainte d'Allah et le bon comportement. » At-Tirmidhi.

LA VERITE (NE DIRE ET NE FAIRE QUE CE QUI EST VRAI) :

16. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Attachez-vous à la vérité, car la vérité mène au bien et le bien mène au Paradis ». Boukhâry et Mouslim.

La maitrise de soi pendant la colere :

17. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui se maîtrise dans la colère alors qu'il peut l'exprimer, Allah l'invitera le Jour de la résurrection devant toutes les créatures pour lui faire choisir celles qu'il veut parmi les houris. » At-Tirmidhi.

L'expiation du bavardage :

18. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui, dans une assise, a trop bavardé puis a dit avant de la quitter : « gloire à Toi Seigneur et sois loué, j'atteste qu'il n'y a de Dieu que Toi, j'implore Ton pardon et je me repens à Toi », il lui sera pardonné tout ce qu'il a commis dans cette assise. »At-Tirmidhi.

La patience et l'endurance :

19. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Pour toute fatigue, toute maladie, tout souci, toute peine, tout mal et toute tristesse qui frappent le musulman, fût-ce la piqûre d'une épine, Allah lui absoudra un de ses péchés. » Boukhâry.

Prendre soin de ses parents :

20. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Honteux, honteux et honteux il sera ! « De qui s'agit-il ? Ô Messager d'Allah ! » Lui a-t-on demandé. Il répondit : « Celui dont les parents ont atteint la vieillesse, l'un des deux ou les deux, et il n'en profite pas pour mériter le Paradis. » Mouslim.

Être au service de la veuve et du necessiteux :

21. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui rend service à la veuve et au nécessiteux est comparable au combattant sur le sentier d'Allah. » Celui qui rapporta cette parole dit : « Je crois qu'il a dit aussi : « Et il est comme celui qui prie sans arrêt et celui qui jeûne sans interruption. » Boukhâry.

Le parrainage de l'orphelin :

22. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Moi et celui qui parraine un orphelin sommes (proches) au Paradis comme le sont ces deux-là » en montrant ces deux doigts : l'index et le majeur ». Boukhâry.

LES ABLUTIONS :

23. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui accomplit correctement ses ablutions, ses péchés quitteront son corps jusqu'à sortir d'en dessous ses ongles ». Mouslim.

FORMULER LA CHAHADA (L'ATTESTATION DE L'UNICITE) APRES LES ABLUTIONS :

24. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si quelqu'un accomplit correctement ses ablutions puis dit : « j'atteste qu'il n'y a pas de divinités à part Allah, Seul et sans associé et j'atteste que Muhammad est son servant et Messager. Ô Seigneur fais-moi du nombre des repentis et fais-moi du nombre de ceux qui se purifient », alors les portes du Paradis lui seront ouvertes pour qu'il y entre par celles qu'il veut ». Mouslim.

DIRE L'INVOCATION CONSACREE APRES L'ADHAN :

25. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui dit après avoir entendu l'adhan : « Seigneur, Toi à qui s'adressent cet appel complet et cette prière célébrée, accorde à Muhammad « al-wassîla » (un endroit au Paradis) et la place d'honneur au Paradis (al-fadîla) et ressuscite-le au degré que Tu lui as promis » ; lui sera accordée mon intercession le Jour de la résurrection. » Boukhâry.

LA CONSTRUCTION DES MOSQUEES :

26. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque construit une mosquée en souhaitant l'agrément d'Allah, il lui en sera construit l'équivalent au Paradis. » Boukhâry.

LE SIWAK (LE BROSSAGE DES DENTS AVEC L'ARAK) :

27. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ne voulant pas mettre ma communauté dans la difficulté, c'est pour cela que je ne lui ai pas ordonné d'utiliser le siwak à chaque prière. » Boukhâry et Mouslim.

LA FREQUENTATION DE LA MOSQUEE :

28. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui va à la mosquée matin et soir, Allah lui prépare une demeure au Paradis pour chaque aller et venue. » Boukhâry et Mouslim.

Les cinq prieres obligatoires :

29. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Chaque fois qu'un individu musulman, au moment de la prière prescrite, accomplit correctement les ablutions et reste concentré en prière et accomplit correctement son inclinaison, alors cette prière sera pour lui une expiation de tous les péchés qu'il aura fait auparavant, tant que seront évités les péchés majeurs, et ce, toute sa vie durant. » Mouslim.

La priere du Fajr (l'aube) et celle de 'Asr (apres-midi) :

30. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui accomplit les deux prières, celle du matin et celle de l'après-midi, ira au Paradis. » Boukhâry.

L'office du joumou'a (la priere et le sermon du vendredi) :

31. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui accomplit correctement ses ablutions, puis va au joumou'a et écoute attentivement (le prêche de l'imam), lui seront pardonnés tous ses péchés depuis le dernier vendredi et trois jours en plus. » Mouslim.

L'heure du vœu exauce le jour du vendredi :

32. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il y a en ce jour une heure pendant laquelle si un musulman demande quelque chose à Allah, Il lui accordera certainement son vœu. » Boukhâry et Mouslim. (Remarque : Les savants disent que c'est la dernière heure de l''asr avant le maghreb et Allah est le plus Savant…)

Les prieres rawatib (« les regulieres ») accompagnant les prieres obligatoires :

33. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si un individu accomplit volontiers pour Allah, exalté soit-il, douze unités de prières hors de ce qui est prescrit, alors, certes, Allah lui bâtira pour cet acte une demeure au Paradis. » Mouslim.

PRIER DEUX UNITES DE PRIERES APRES UN PECHE COMMIS :

34. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si un individu commet un péché puis accomplit correctement ses ablutions puis prie deux unités de prières, puis implore le pardon d'Allah, alors, certes, Allah lui pardonnera. » Abou dawûd.

LA PRIERE NOCTURNE :

35. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La meilleure prière après la prière obligatoire est la prière nocturne. » Mouslim.

LA PRIERE DU DOHA (PEU APRES LE LEVER DU SOLEIL JUSQU'AU MIDI) :

36. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Pour chacune de vos articulations, vous êtes redevable d'une aumône (sadaqa). Dire subhâna-llahi (gloire à Allah) est une sadaqa, dire alhamdou-lillahi (louange à Allah) est une sadaqa, dire lâ ilâha illa lahou (il n'y a pas de divinité à part Allah) est une sadaqa, ordonner un bien est une sadaqa, interdire un mal est une sadaqa et deux unités de prières de dohâ effectuées valent mieux que tout cela. » Mouslim.

PRIER SUR LE PROPHETE D'ALLAH :

37. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui prie pour moi une fois, Allah le bénira dix fois. » Mouslim.

LE JEUNE :

38. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si l'individu jeûne un jour dans le sentier d'Allah, exalté soit-Il, alors Allah éloignera son visage de soixante-dix années du feu (distance). » Boukhâry et Mouslim.

JEUNER TROIS JOURS DE CHAQUE MOIS :

39. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le jeûne de trois jours de chaque mois équivaut au jeûne perpétuel. » Boukhâry et Mouslim.

Le jeune de Ramadan :

40. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui jeûne le mois de Ramadan par foi et en espérant sa récompense sera absout de ses péchés antérieurs. » Boukhâry et Mouslim.

Jeuner six jours de Chawal (le mois qui suit Ramadan) :

41. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui jeûne Ramadan et le fait suivre par le jeûne de six jours de Chawâl, cela lui sera compté comme le jeûne perpétuel. » Mouslim.

Le jeune du jour de 'arafa (le neuvieme jour du mois de dhoul-hijja, le mois du pelerinage qui est le dernier mois de l'annee hegirienne) :

42. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le jeûne de 'arafa expie (les péchés de) l'année écoulée et de l'année courante. » Mouslim. Précision : ceci n'est pas valable pour le pèlerin qui ne doit pas jeûner.

Le jeune du jour d'Achoura (le dixieme jour du mois Mouharam, le premier mois de l'annee hegirienne) :

43. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Et je compte sur Allah pour que le jeûne d'Achoura expie l'année qui le précède. » Mouslim.

Inviter le jeuneur pour la rupture du jeune :

44. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui offre à manger à un jeûneur sera rétribué comme lui, sans que cela diminue la part du jeûneur. » At-Tirmidhi.

La veillee en priere pendant la nuit du destin (al-qadr) :

45. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui veille la nuit d'al-qadr par foi et espérant sa récompense sera absout de ses péchés antérieurs. » Boukhâry et Mouslim.

La charite (sadaqa) :

46. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La charité éteint le péché comme l'eau éteint le feu. » At-Tirmidhi.

Le hajj (pelerinage a la Mecque) et la ‘omra (petit pelerinage a La Mecque) :

47. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les péchés commis entre deux ‘omra sont expiés et le hajj agréé n’a d’autre rétribution que le Paradis. » Mouslim.

Les bonnes actions pendant la premiere dizaine de dhoul-hijja :

48. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n’y a pas de bonne action qui soit plus aimée d’Allah que celle faite pendant ces jours-ci » (signifiant les dix premiers jours de dhoul-hijja). « Même le djihad dans le sentier d’Allah ? » lui demanda-t-on. Il répondit : « Même le djihad dans le sentier d’Allah sauf un homme qui est parti de chez lui et s’est sacrifié corps et biens. » Boukhâry.

Le djihad dans le sentier d’Allah :

49. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Être mobilisé sur le sentier d’Allah un jour est meilleur que posséder ce bas monde et ce qu’il contient. La (petite) part de l’un d’entre vous au Paradis est meilleure que ce bas monde et ce qu’il contient. » Boukhâry.

La depense dans le sentier d’Allah :

50. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui assure le paquetage d’un combattant dans le sentier d’Allah et celui qui prend en charge sa famille en son absence, sont comme celui qui est parti au combat. » Boukhâry et Mouslim.

Participer a la priere funebre et suivre le cortege funeraire :

51. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui assiste à la cérémonie funèbre jusqu’à la prière aura un quirat (le mot arabe qui a donné le mot carat). Celui qui reste jusqu’à l’enterrement aura deux quirats. » Qu’est-ce que deux quirats lui a-t-on demandé ? Il répondit : « C’est l’équivalent de deux grandes montagnes. » Boukhâry et Mouslim.

Preserver sa langue et sa chastete :

52. Le Messager d’Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque me garantit (de préserver) ce qu’il y a entre sa barbe et sa

DIRE LA ILAHA ILLA LLAHOU ET SUBHANALLAHI WA BIHAMDIHI :

53. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui dit cent fois en une journée « il n'y a pas de divinité à part Allah, seul sans associé, à Lui la royauté et la grâce et Il est capable de toute chose » aura la récompense de celui qui aura affranchi dix esclaves ; on lui en comptera cent bonnes actions et on lui pardonnera cent mauvaises actions et ces paroles lui serviront de protection contre Satan pendant toute la journée jusqu'au soir. Personne n'aura fait mieux que lui à part quelqu'un qui en aura fait plus. » Boukhâry et Mouslim.Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui dit cent fois en une journée : Gloire à Allah à Lui la grâce (soubhâna lahi wa bihamdihi), lui seront ôtés ses péchés même s'ils étaient aussi abondants que l'écume de la mer. » Boukhâry et Mouslim.

ÉCARTER LE DANGER DE LA VOIE PUBLIQUE :

54. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « J'ai vu un homme se déplacer librement au Paradis pour avoir coupé un arbre dans la rue qui gênait les passants. » Mouslim.

L'EDUCATION ET L'ENTRETIEN DES FILLES :

55. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui a trois filles, qui les loge, qui est bon avec elles et qui les entretient, aura définitivement droit au Paradis. » Ahmad.

PRENDRE SOIN DES ANIMAUX :

56. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Un homme a vu un chien en train de manger de la terre de soif, il a, alors, puisé de l'eau avec son soulier pour lui donner à boire jusqu'à satiété. Allah a reconnu son geste et l'a fait entrer au Paradis. » Boukhâry.

DELAISSER LA POLEMIQUE :

57. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Je suis garant d'une demeure au sein du Paradis pour celui qui renonce à la polémique même en ayant raison. » Abou dâwûd.

LA VISITE AUX FRERES EN ALLAH :

58. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit à ses compagnons : « Ne voudriez-vous pas que je vous dise qui sont vos hommes au Paradis ? » « Bien sûr, Messager d'Allah ! » répondirent les compagnons. Il dit : « un homme rendant visite à son frère à l'autre bout du pays, uniquement pour (plaire à) Allah, celui-là est au Paradis. » At-Tabarâny.

L'OBEISSANCE DE LA FEMME A SON MARI :

59. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si la femme s'acquitte de ses cinq prières, si elle jeûne son mois, si elle préserve sa chasteté et si elle obéit à son mari, alors elle entre au Paradis par la porte qu'elle veut. » Ibnou Hibbane.

NE RIEN DEMANDER AUX GENS :

60. Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui s'engage devant moi à ne jamais rien demander aux gens, je lui garantis le Paradis. » At-Tirmidhi.

Ainsi, se termine l'énumération des 60 actes méritoires et expiatoires en espérant mon frère et ma sœur que l'on fasse tout notre possible pour les mettre en pratique avec l'aide d'Allah le plus Grand et le Très-Haut, enfin que la paix soit sur notre Prophète ainsi que sa famille, ses compagnons et ceux qui les prendront comme exemple et pratiqueront leurs actes.

TABLE DES MATIERES

Publié par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !